



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
Séance du 23 janvier 2023 à 19 H 00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
12	15	12

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président

Secrétaire de séance : Danièle CARELLO

Administrateurs présents : Jean-Pierre SERRUS, Jean-Marie LEBRE, Danièle CARELLO, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Alix DIOP, Yvette AGARD, Karine FRASCA, Patrick FUMAT, Catherine POUZENC

Administrateurs ayant donné pouvoir :

Administrateurs absents : Emilie LAFOND, Katia MARTINEZ, Danièle PELLEGRIN

Délibération N° 41/2023

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS

Rapporteur : Mr Jean-Pierre SERRUS

Le Président rappelle à l'Assemblée que lors de sa séance du 19 décembre 2022, le Conseil d'Administration a débattu sur les orientations budgétaires pour l'année 2023. A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif du C.C.A.S, pour l'exercice 2023, soumis à l'adoption du Conseil d'Administration.

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	426 784, 98 €	426 784, 98 €
Investissement	9 214, 06€	9 214, 06 €
TOTAL	435 999, 04 €	435 999, 04 €

- Vu les articles L. 2311-1, L. 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- Vu la maquette budgétaire annexée à la convocation des membres du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration, ouï l'exposé du Président,
Après en avoir largement délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2023 du CCAS au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	426 784, 98 €	426 784, 98 €
Investissement	9 214, 06 €	9 214, 06 €
TOTAL	435 999, 04 €	435 999, 04 €

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président :



Jean-Pierre SERRUS

La Secrétaire de Séance :



Danièle CARELLO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication ou notification le

A large, stylized handwritten signature in black ink.